

CHARTRE DU MEDIEVOLE

Préambule :

La Foire Médiévale de Souvigny existe depuis 1994 et ce, grâce à ses médiévoles qui ont su, année après année, la faire vivre dans le labeur et la bonne humeur. Il n'en reste pas moins qu'être médiévole obéit à certaines règles de base, consignes élémentaires qui n'entament en rien l'aspect festif de la manifestation.

Article 1: Horaires et dates

La Foire se déroule du samedi 2 au dimanche 10 août 2014, tous les jours de 14h00 à 20h00.

Le montage de la foire se fait du 28 juillet au 1er août ; le démontage du 11 au 15 août 2014.

Article 2 : Inscription et assurance

· Tout médiévole doit remplir une fiche d'inscription et la déposer auprès du responsable des médiévoles.

· **Par la signature de cette inscription, le médiévole s'engage à respecter le présent règlement.**

· Pour les mineurs, la fiche d'inscription doit **obligatoirement être signée des parents et d'un médiévole responsable choisi par le mineur, qui s'engage à veiller sur lui le temps de la fête.**

· Tout médiévole non adhérent de l'Association Souvigny Grand Site doit joindre 2 euros en valeur de frais de dossier.

Article 3 : Droit à l'image

Le médiévole autorise Souvigny Grand Site à utiliser son image pour la promotion de la manifestation pendant ou en dehors de son déroulement dans le cadre du respect de l'intégrité physique et morale de la personne.

Article 4 : Logistique

· Durant le temps de la foire, les repas seront servis en même temps que ceux des troupes et visiteurs. En cas d'affluence dans les files d'attente, merci aux médiévoles de bien vouloir laisser la priorité à ces derniers.

· La carte médiévole est nécessaire pour prendre son repas, sous réserve, bien sûr, d'avoir mis la main à la pâte pendant la journée.

· Le repas du soir est accessible uniquement aux médiévoles en costume médiéval.

· Des places de campement sont disponibles gratuitement pour nos médiévoles.

Artistes 5 : Comportement

· Tout médiévole doit impérativement respecter les consignes données par son responsable de secteur, notamment en ce qui concerne les règles de sécurité et d'hygiène.

· Il est tenu d'adopter un comportement correct et courtois envers les organisateurs, les médiévoles, les visiteurs, les riverains, les exposants, les représentants de l'ordre ou des collectivités.

· Tout médiévole dont le mauvais comportement aura été signalé sera exclu sur décision des membres du bureau.

· Aucun médiévole n'est autorisé à accepter de l'argent en son nom (pourboire ou autre). Toute somme perçue devra être reversée à Souvigny Grand Site.

· Tout médiévole doit être costumé pendant la durée d'ouverture de la fête et en particulier lorsqu'il prend son dîner.

Article 6 : Matériel

· Tout médiévole doit respecter le matériel et l'outillage propriété de l'association.

· Il se doit également de respecter le costume qui lui est confié et de le rendre en fin de foire.

Article 7 : Sécurité

Vous allez vivre pendant quelques jours dans un esprit de foire. Vous allez côtoyer du matériel qui coupe (scies, tronçonneuses, coupe-jarrets...) qui brûle (crêpière, friteuse, four à pain, feux, soleil) qui pique (électricité, aiguille, pointes) qui mord (animaux de tout poils, responsables de secteurs, Richard...) et bien d'autres encore. Attention en particulier à la fatigue et la précipitation qui peuvent vous faire essayer de réaliser un geste malheureux !

Article 8 : Disponibilité

· Sans être corvéable, le médiévole doit faire preuve d'entraide avec l'ensemble des autres médiévoles.

· Tout médiévole assurant la figuration pendant la fête doit être prêt à intervenir pour en assurer le bon déroulement (sécurité, organisation, logistique...)